

étaient fermés. Le peuple s'entretenait des vertus du prélat; on citait des traits de sa charité, de sa bonté, de sa douce et constante affabilité.

Il était dix heures, lorsque le char funèbre est arrivé au parvis Notre-Dame. Une salve de 12 coups de canon a été tirée du quai de la Tournelle.

L'église métropolitaine, veuve de l'un de ses plus saints pasteurs, avait pris le deuil; elle était tendue de noir à l'extérieur et à l'intérieur. A l'intérieur, les draperies noires, lamées d'argent, s'élevaient jusqu'aux premières galeries. Au centre du transept, un magnifique dais, suspendu à la voûte, planait au-dessus du catafalque, richement orné et éclairé, et portant quatre statues à ses quatre angles. Les armoiries de l'illustre défunt, d'azur à la croix blanche flanquée d'étoiles, rehaussaient les draperies et le dais funèbre.

La chaire archiepiscopale était couverte d'un voile semé d'étoiles et partagé en quatre zones par une large croix d'argent.

Le corps du prélat a été reçu, à la porte de Notre-Dame, par les membres du chapitre et conduit processionnellement jusqu'au catafalque, sous lequel il a été placé.

L'office a commencé immédiatement. L'honneur de le célébrer appartenait à Mgr Allou, évêque de Meaux, le doyen des suffragants du siège de Paris; mais Mgr Allou a cédé cet honneur à S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, qui a été assisté de MM. les chanoines Mourdin et Cayla, en chaise, et de MM. les chanoines Serran et Morcau, faisant les fonctions de diacre et sous-diacre.

La messe a été chantée en plain-chant par la maîtrise de Notre-Dame.

Pendant l'élevation, et au moment de l'absoute, deux nouvelles salves de douze coups de canon ont été tirées.

Le chœur de la cathédrale était exclusivement réservé au clergé; seuls le maréchal Vaillant, le duc de Bassano, qui représentait l'Empereur, avec M. le vicomte Walsh, le général Bougenel, chevalier d'honneur de la princesse Mathilde, avaient été admis, dans le chœur, près du sanctuaire.

Dans le chœur, on comptait trois cardinaux, plus de vingt évêques, plus de cent chanoines. Les cardinaux étaient: le prélat officiant, Mgr de Bonald, Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, et Mgr Gousset, archevêque de Reims, près desquels avait pris place le nonce du saint-siège, Mgr Chigi. Parmi les archevêques et évêques, nous avons remarqué ceux de Meaux, de Versailles, Blois, Tours, Orléans, Nancy, Troyes, Mgr Coqueran, etc.; et un prélat étranger, le patriarche arménien de Jérusalem, beau vieillard, dont tout le monde admirait la belle et majestueuse figure, avec sa toque orientale recouverte d'un crêpe violet qui retombait sur ses épaules.

Le transept et la grande nef étaient occupés par les députations des grands corps de l'Etat, des cours et tribunaux, des facultés, les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux et amiraux, le préfet de la Seine et le préfet de police, les vingt maires de Paris, et un grand nombre d'autres fonctionnaires.

Les galeries supérieures étaient en partie occupées par les députations des congrégations religieuses. Après le service divin, les cinq absoutes prescrites par le pontifical ont été faites par les évêques de Meaux, de Versailles, de Blois, de Nancy et le prélat officiant.

Pendant la dernière absoute, M. Buequet a benî le caveau, placé au milieu du chœur, et que l'on avait ouvert quelques instants auparavant.

Les absoutes finies, les cinq prélats se sont rendus près du caveau dans lequel on a descendu le vénérable archevêque. Cet instant a été solennel; la translation du catafalque au caveau s'est opérée au son d'une symphonie funèbre, exécutée

par la garde de Paris. Le cardinal de Bonald a chanté ensuite l'oraison qui termine le service religieux. Tout le clergé est venu alors à la suite des évêques jeter de l'eau bénite sur le cercueil, tandis que l'orgue du cœur, touché par l'organiste de Notre-Dame, M. Serpent, faisait entendre une mélodie funèbre. Une émotion profonde se peignait sur tous les visages, au moment de ce dernier adieu au saint archevêque, si universellement aimé et regretté.

La cérémonie était terminée à une heure. A GAZON.

HAUSSE DES ACTIONS DE LA BANQUE DE FRANCE.

On a remarqué la hausse des actions de la Banque de France qui ont regagné leur coupon en quelques jours. Si nous sommes bien informés, cette hausse s'expliquerait par la somme considérable des effets qui ont été escomptés dans les derniers jours de l'année dernière. Il paraît d'ailleurs que ces effets ne provenaient pas seulement du commerce, mais consistaient aussi en bons de coupes de bois et en bons de douanes que le Trésor a fait escompter. B. P.—S. DARNIS.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Naples, 7 janvier. Le vapeur *Saint-Georges*, ayant à bord le prince Alfred, est rentré dans le port. Une rencontre a eu lieu près de Bari, entre la garde nationale et les brigands. Ceux-ci ont eu vingt morts.

Turin, 8 janvier. On a annoncé que le général de La Marmora, ne voulant pas se trouver en rapport avec la commission du brigandage, avait donné sa démission. La *Stampa* dément cette nouvelle.

Il est également faux, dit la même feuille, que les sociétés émancipatrices se soient reconstituées. Il n'y a eu que des réunions préparatoires de quelques chefs du parti d'action. Si des tentatives sérieuses de reconstitution avaient lieu, le gouvernement appliquerait le décret de dissolution.

Londres, 8 janvier. Le bilan de la Banque d'Angleterre constate une diminution de 320,866 livres sterling dans l'encaisse métallique et de 690,175 dans la réserve des billets.

Berlin, 8 janvier. On lit dans le *Moniteur prussien*: Les forces du roi reviennent lentement mais se maintiennent d'une façon remarquable. S. M. a reçu en audience M. de Schleinitz et le président du cabinet qui lui a présenté divers rapports. La *Gazette de la Croix* annonce que le comte d'Uxedom est définitivement nommé ministre de Prusse à Turin; le général de Willisen ira probablement à Rome.

Berlin, 8 janvier. La *Gazette de la Croix* continue ainsi son article-programme d'hier:

Point de budget; il faut gouverner sans budget. La démocratie, déchirée par les partis, commence à baisser; c'est la Chambre des seigneurs qui représente le peuple et le pays. Il ne faut pas désespérer cependant de la Chambre des députés. Mais, en attendant, le gouvernement ne doit pas revenir sur la question de réorganisation de l'armée. Il y a une grande différence à faire entre les lois sur l'armée et les règlements militaires. Le gouvernement doit se borner à présenter des lois ayant pour ainsi dire un caractère neutre, par exemple sur le tarif des ports de lettre, sur les passeports, etc. en s'abstenant, jusqu'à ce que les circonstances les aient changés, de proposer aucune loi organique.

Madrid, 8 janvier. M. Mon continue son discours. Les dis-

sidences causées entre les plénipotentiaires par la présence d'Almonte et par la candidature de l'archiduc Maximilien n'étaient pas un motif suffisant de rupture. Le ministre des affaires étrangères, M. Collantes, sachant tout ce qui en était, le général Prim devait respecter la traite et n'était pas autorisé à rembarquer ses troupes.

L'orateur accuse les Anglais de chercher à empêcher les relations de l'Espagne avec le Mexique. Il regrette que les Espagnols ne soient pas allés à Mexico. L'Espagne y eût gagné en considération.

Trieste, 8 janvier. Les lettres d'Athènes sont du 3. MM. Sariet et Elliot continuent à recevoir des députations. Le prince Alfred ou la république: tel est le mot d'ordre adopté en Grèce pour forcer l'Angleterre à se rendre aux désirs du pays. Les dames grecques préparent une adresse à la reine Victoria. Dans les provinces, la fermentation est la même.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que la liste des électeurs de ladite ville pour l'année 1863, sera déposée au secrétariat de la Mairie, depuis le 15 jusqu'au 24 du présent mois inclusivement, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Cette liste sera communiquée à tout requérant.

Les demandes d'inscriptions, de radiations ou de rectifications quelconques, devront être adressées à la Mairie, dans les dix jours, à compter de la publication de la liste. (Art. 5 du décret réglementaire en date du 2 février 1852). Après ce délai, aucune nouvelle inscription ne pourra être faite sur la liste électorale en 1863.

Le Maire engage instamment ses concitoyens à s'assurer de leur inscription avant le 25 janvier et à provoquer le redressement des erreurs ou omissions qui existeraient en ce qui les concerne respectivement.

Roubaix, le 9 janvier 1863. ERNOULT-BAYANT.

Dans toutes les mairies, on achève en ce moment de dresser le tableau de rectification des listes électorales. Ce tableau sera publié le jeudi 15 janvier, c'est-à-dire affiché à l'hôtel-de-ville dans les centres de population, et sous le porche de l'église, dans les communes rurales. Les citoyens nouvellement investis du droit de suffrage consulteront le placard municipal afin de s'assurer s'ils y sont inscrits. En cas d'omission, ils doivent réclamer à la mairie. Une démarche personnelle suffira communément. Les électeurs dont l'identité pourrait faire l'objet de quelque contestation, n'auront qu'à s'adjointre une personne de leur quartier qui rendra témoignage de leur droit civique.

Le délai pour les réclamations, qu'il s'agisse d'inscription ou de radiation, commence officiellement le 10 janvier et finit le 25 au soir. C'est un temps plus que suffisant non-seulement à l'égard des attentifs, mais aussi pour les négligents et les retardataires.

On nous communique, avec prière de la publier, une décision que vient de prendre la Chambre de Commerce de Dublin concernant le commerce de laines.

AVIS AU COMMERCE DE LAINES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

A dater du 1^{er} janvier 1863, le « trait » ne sera plus donné sur la laine vendue en Irlande.

Tous dons de cette nature ont été abolis par un acte du parlement (proposition de sir Robert Peel), converti en loi le 7 août 1862 sous la dénomination de « Loi sur les poids et mesures. »

Voici le paragraphe relatif à cette question:

« Tout article vendu au poids devra l'être à plateaux égaux. »

Le poids ainsi établi devra s'entendre comme le véritable poids de la marchandise et aucune déduction ou bonis pour trait ou bon poids sous toute autre dénomination et sous quelque prétexte que ce soit, ne pourra être réclamée ou accordée.

Sont exceptés toutefois les tares pour sacs, balles, caisses ou emballages quelconques, recouvrant la marchandise.

Les délinquants seront passibles d'une amende pouvant atteindre 5 l. st. (125 fr.) au maximum.

Les membres actifs et honoraires de la *Société de Saint-Joseph-des-Champs* sont prévenus que l'obit de M. Edouard Deleure, membre actif, décédé le 25 décembre, aura lieu lundi 12 janvier à 7 heures, paroisse Notre-Dame.

Depuis quelques jours, d'adroits escrocs exploitent Lille. Nous citerons un fait qui servira d'avertissement dans le cas où Roubaix deviendrait le théâtre de leurs exploits, ou mieux de leur exploitation.

Un jeune homme d'une mise irréprochable, de manières distinguées, se présente chez M. M..., pharmacien rue de la Monnaie.

— Monsieur, lui dit-il avec aplomb, vous connaissez votre confrère M. H...?

A la réponse affirmative de M. M..., le jeune homme reprit:

— Je suis son neveu. Mon oncle, par des circonstances trop longues à vous expliquer, a dû traiter chez M. Lavocat (Hôtel de la Cour Royale) deux de ses amis, et n'a pas eu le temps de retourner chez lui prendre de l'argent; je me trouve dans le même cas. Il désire payer de suite et m'envoie pour vous prier de lui prêter 50 fr. qu'il vous rapportera ce soir.

Le jeune gandin ajouta des détails qui font honneur à son imagination et donna des raisons qui déterminèrent M. M... à lui donner les 50 fr., il offrit du reste un billet qu'il signa H...

Le soir, M. H... l'oncle, ne parut pas; il pouvait être retenu. Le lendemain, il ne vint pas davantage. La journée se passa sans que M. M... le vit arriver.

Il commençait à s'inquiéter — il y avait de quoi — et il faut avouer qu'il avait montré en cette occasion plus que de la confiance.

Il finit par où il aurait dû commencer: il alla trouver M. H..., son confrère.

Celui-ci, fort étonné, lui répondit qu'il n'avait nullement dîné chez M. Lavocat et que lui, M. M..., était certainement la victime d'une mystification.

Il y avait encore une lueur d'espoir: un docteur très connu porte le même nom.

M. M... ne fut pas plus heureux près de lui, il ignorait complètement posséder un neveu.

M. M... était décidément volé — et bien volé.

C'est sans doute le même individu qui se présentait dernièrement chez un épicier et demandait 40 oranges.

Il portait alors le costume de garçon d'hôtel, le tablier blanc, la veste ronde — rien n'y manquait; pendant qu'on lui choisissait ses oranges — il demanda la monnaie de 40 francs — on lui donna — et en un tour de main, monnaie, oranges, et la pièce de 40 francs passaient dans le tablier et disparaissaient vivement avec l'adroit filou.

Qu'on se tienne donc pour averti.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 9	le 10	hausse	baisse
3 % ancien.	70.40	70.40	»	»
4 1/2 au compt.	97.75	98.40	65	»

n'ait obtenu le changement du ministère, et aujourd'hui, ma bonne cousine d'Autriche veut, avec le secours des Français, me faire marquis de Brandebourg. Mais ce n'est pas là ce que nous entendons, vous et moi, Zieten; il faut les corriger.

D'une voix grave et ferme, Zieten répondit:

— Sire, je ne serai pas de la partie cette fois-ci; la dernière campagne a tellement altéré ma santé, et je suis si peu en état de prendre à l'avance les dispositions nécessaires, que je vous demande humblement la faveur du repos.

— Vous boudez contre moi, Zieten! Savez-vous bien que vous devriez rougir! demander votre congé au roi quand les Autrichiens, les Russes, les Saxons et les Français vont fondre sur lui!

— Excusez-moi, Sire.

— Nous causerons encore là-dessus tous les deux. Je va s dire un mot à Schwerin; il boude aussi, le général-major; il m'en veut peut-être de ce que je lui ai attaché au cou la décoration pour le mérite?

— Sire, je ne boude point; mais je ne puis plus avoir l'honneur d'être à votre service, je ne veux pas commander un régiment d'irrognes.

— Est-ce donc quelque chose de si criminel que d'être dans l'ivresse? Dites-moi, Schwerin, n'avez-vous jamais été dans l'ivresse?

— Pardon, Sire, et même assez souvent, quand j'étais porte-drapeau au régiment de Schwendi...

— Eh bien donc! n'hésitez plus, et ne balancez pas un instant...

— Mais, Sire, je ne puis tirer mon épée à la tête de mon régiment; j'ai donné ma parole d'honneur, et je suis gentilhomme.

— Et qui vous demande de tirer votre

épée? commandez avec votre fouet, si vous voulez. Pourvu que vous commandiez votre régiment, cela m'est fort égal.

— Est-ce là tout ce que demande Votre Majesté?

— Oui, mon ami, c'est tout ce que je demande. Quand un Schwerin commande, je suis sans inquiétude. Ainsi, touchez-moi la main, chassez les Autrichiens avec votre fouet, ce sera pour le mieux! Votre régiment se rejoindra de votre retour, et c'est un beau régiment. Adieu donc; quand demain, à la parade, vous entendrez cette parole: HONNENBERG, vous penserez que le roi Frédéric vous donne encore une marque de confiance et de considération.

Frédéric se tut, s'assit sur le sofa et se mit à dessiner quelques figures sur le sol avec sa canne. Le visage de Schwerin rayonnait de plaisir, car il était soldat de cœur et d'âme. Il avait souvent regretté sa vivacité, et malgré sa parole d'honneur, il se trouvait fort heureux de pouvoir reparaitre à la tête de son régiment. Comme lui, Zieten ne disait mot, attendant que Sa Majesté lui adressât la parole. Ce silence était embarrassant pour les deux amis.

Enfin le roi se leva, s'avança vers Zieten, lui prit le collet et deboutonna, l'un après l'autre, tous les boutons de son habit, en lui disant:

— Savez-vous, Zieten, que j'ai fait chasser hier ce grand polisson de Nadysch-zander? c'était un filou; mais j'ai decouvert toutes ses intrigues, et j'espère bien que jamais il ne reparaitra dans mes états.

— Je félicite Votre Majesté de s'être débarrassée de ce misérable, de ce vil flagorneur. Peu de soldats honnêtes auraient pu continuer à servir avec ce mauvais

drôle, et s'il avait pu parvenir à obtenir un régiment...

— Mais, Zieten, je ne suis pas non plus satisfait de votre conduite. Vous êtes une tête chaude; vous ne pouvez pas retenir votre langue, et l'on ne saurait suivre convenablement un discours à côté de vous. J'aurais bien voulu vous avoir hier à ma table, quand la conversation a été amenée sur l'affaire de Moldau-Tein; on a été d'avis que vous aviez eu beaucoup de bonheur; j'ai soutenu que vous aviez fait preuve d'un grand mérite, et j'en suis tellement persuadé, que je viens exprès, Zieten, au commencement de la nouvelle guerre, vous exprimer ma reconnaissance pour les victoires de l'ancienne. Il est vraiment trop pénible, quand mes husards se mettent à demander, en campagne; Ou est donc notre père Zieten? d'avoir à leur répondre: Zieten reste chez lui comme un paresseux; il boude contre toute l'armée pour avoir pris en mauvaise part un mot dit par un roi, son ami, dans un moment de vivacité. Mauvais! mauvais! Voici ce que j'ai résolu: Zieten avancera au grade de lieutenant-général, je lui donnerai une vingtaine d'escadrons et dix bataillons pour avant-garde, ce sera convenable. Les Autrichiens le connaissent, et ma cousine Marie-Thérèse (ainsi que je l'ai appris) lui a voué une estime toute particulière. Qu'en dites-vous, Zieten? Nous irons visiter encore la campagne de Moldau-Tein. Nous irons revoir le champ de bataille où vous vous êtes distingué si courageusement, et où vous avez pris de si bonnes dispositions!

Ces paroles, prononcées avec l'accent et la physiologie de Frédéric II, changèrent entièrement les dispositions de Zieten; le général, hors de lui, confus,

gagné, prit la main du roi et voulut la baiser; mais Frédéric l'embrassa cordialement, et lui dit:

— Rougissez, lieutenant-général de Zieten: vous avez les yeux pleins d'eau! Je vous attends demain chez moi ainsi que Schwerin. Maintenant, mes enfants, il faut que je vous quitte, attendu que j'ai donné rendez-vous à Quanz pour jouer ensemble un nouveau duo de flûte, et il est déjà bien tard.

Le vieux Frédéric ôta cérémonieusement son chapeau; il inclina sa tête royale et dit froidement à ces deux généraux prussiens:

— Messieurs, j'ai l'honneur de vous souhaiter le bonsoir.

Les peignes en caoutchouc

connus si avantageusement par leur bonne qualité et surtout leur douceur à l'usage, sont maintenant MEILLEUR MARCHÉ que ceux en buffe et en corne.

Prize Médal à Londres, 1862, accordée à M. Fauvelle-Delebarre, fabricant breveté pour 15 années, s. g. d. g. — Dépôt chez tous les parfumeurs et merciers. 10761-3213

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 9 janvier 1863.

Esprit 3/6 Montpell.	l'hect	»	»	»
3/6 betterave fin	id	62	»	»
3/6 melas. ind.	id	»	»	»
3/6 fin de grains	id	»	»	»
3/6 de riz	id	»	»	»
Genièvre	id	45	»	»
Anis	id	50	»	»

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Mouvement de la population. — 1862.

NAISSANCES.	
Enfants légitimes.	{ Garçons. . . 965 Filles. . . 963 Total. . . 1,928
Naturels reconnus	{ Garçons 8 Filles 2 Total. . . 10
Id. non reconnus	{ Garçons 97 Filles 85 Total. . . 182
Total général	{ Garçons. 1,070 Filles. 1,050 Total. 2,120

23 naissances doubles ayant produit 23 garçons et 23 filles.

MARIAGES.	
Entre garçons et filles.	322
Entre veufs et filles.	48
Entre garçons et veuves.	46
Entre veufs et veuves.	13
Nombre de mariés qui ont signé.	{ Epoux. . . 166 Epouses. . . 111
Mariages précédés de contrats.	42
Mariages contenant légitimation.	50
Enfants naturels ainsi légitimés.	65

DÉCÈS.	
Garçons	518
Hommes mariés.	141
Veufs	50
Filles	465
Femmes mariées	129
Veuves.	81
Total des décès.	1,478

Le nombre des naissances étant de 2,120 la différence est de 642

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 9 janvier 1863.

Il est de nouvelle question d'un projet de loi relatif à l'achèvement de la conversion des rentes.

Les diverses pièces et documents relatifs à la politique étrangère sont en ce moment à l'imprimerie impériale, ils seront distribués aux membres du Sénat et au Corps législatif dès l'ouverture de la session.

On assure que le gouvernement serait dans l'intention de demander l'ouverture de la session de 1863, au Corps législatif, une allocation de six millions pour venir en aide aux ouvriers qui appartiennent à l'industrie cotonnière.

On annonce que M. Jules Favre prononcera, dans la discussion de l'Adresse, au Corps législatif, un discours contre l'expédition du Mexique.

D'après les bruits les plus répandus, les deux candidats présentés pour remplacer Mgr Morlot à l'archevêché de Paris, seraient Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, et Mgr Darboy, évêque de Nancy.

Hier, à midi, a été célébrée, dans l'église de Notre-Dame, la messe solennelle pour le repos de l'âme des archevêques de Paris. On y a exécuté le *Requiem* de Mozart.

Le catafalque dressé pour la cérémonie des obsèques de Mgr Morlot avait été conservé.

Pendant l'office divin, des dames appartenant au monde de la littérature et des arts, vêtues de deuil, ont fait une quête au profit de l'association des artistes musiciens.

Dans l'après-midi, on a descendu les cercueils renfermant les corps des archevêques de Paris dans le caveau récemment construit pour eux.

Une nouvelle brochure composée par M. de Richecour et datée du dernier jour de l'année 1862, porte un titre qui semble nous promettre, sinon une solution de la terrible question italienne, au moins quelques éclaircissements sur les difficultés dont elle est entourée. « Pourquoi la question romaine ne finit pas, nous dit-il... » sous ces quelques mots s'abrite un plaidoyer en faveur du Pape. Voici un passage pris au hasard dans la brochure:

« En vérité, que devons nous penser aujourd'hui de l'unité italienne à la Cavour ou à la Rattazzi, écrit M. de Richecour. M. de Cavour est mort à la peine; M. Rattazzi, malgré le talent qu'on lui reconnaît, a également succombé sous le fardeau d'une tâche impossible. M. Rattazzi avait promis Rome à la Révolution. La Révolution n'a pas jugé à propos de croire en ses promesses, elle s'est séparée de lui, et voici que ces deux forces qui, par leur union, semblaient capables de donner le change à l'opinion sur les chances de la réussite, ont pris le soin de rendre, en s'isolant, leur commune ambition de plus en plus chimérique et le succès de plus en plus invraisemblable. »

Dans ses conclusions, M. de Richecour ajoute:

« Pour que la question romaine arrivât à une solution, il faudrait que le Piémont rendit à Pie IX les Etats qu'il lui a enlevés, et alors la force morale aurait remporté le plus merveilleux triomphe que l'histoire puisse enregistrer. »

Il paraît que la nouvelle comédie de M. Sardou, les *Diables Noirs*, rencontre de sérieuses difficultés à la censure. Cet